

DELIBERATION N° 35 /2021

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 25 novembre 2021

Modification du plan de financement de l'opération du lycée de Meknès

Le conseil d'administration,
Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration valide la modification du plan de financement par une Avance France Trésor supplémentaire d'un montant de 278 470 euros sans incidence financière sur le montant toutes dépenses confondues de l'opération, de 1,8 million d'euros. Le plan de financement est le suivant :

- mobilisation du fonds de roulement disponible et des ressources propres dégagées annuellement par l'établissement pour un montant de 1 121 530 euros,
- recours aux avances de France trésor pour un montant de 678 470 euros remboursé par l'établissement

Nombre de votants : 26

Pour : 25

Contre : /

Abstention : 1

Fait à Paris, le 25 novembre 2021

Le Président
du conseil d'administration de
l'AEFE



Bruno FOUCHER